

**PROCES-VERBAL Réunion du Conseil Communautaire
du 23 septembre 2009**

Présents :

Commune d'AMBILLY :

Monsieur Guillaume MATHELIER,
Madame Marie-Christine EGGER, Messieurs Jean-Michel DURET, Salah KERAÏM,

Commune d'ANNEMASSE :

Monsieur Christian DUPESSEY, Mesdames Anne LIBERSA, Bénédicte POUILLIEN-GUERINOT, Claire THIRY, Corine VERDONNET, Messieurs Robert BORREL, Michel BOUCHER, Eric MINCHELLA, Bernard PACTHOD, Karim RBEH, Gilles RIGAUD, Bernard SAGE VALLIER, Monsieur André BECQUET représenté par Madame Danièle BERLIER suppléante, Monsieur Bernard COUTY représenté par Madame Louiza LOUNIS suppléante, Madame Agnès CUNY, représentée par Madame Bénédicte POUILLEN GUERINOT, Madame Annie DEROME représentée par Monsieur Michel BOUCHER, Monsieur Louis MERMET représenté par Monsieur Jean-Michel JOULAUD suppléant,

Commune de BONNE :

Messieurs Yves CHEMINAL, Patrick CONDEVAUX,

Commune de CRANVES-SALES :

Monsieur Bernard BOCCARD représenté par Monsieur Roland HUISSOUD suppléant,
Madame Georgette ROUILLAT, Messieurs Claude ANTHONIOZ ROSSIAUX, Claude CORVI, Bernard TILLE, Madame Sandrine GENTIL représenté par Monsieur Jean PELLOUX suppléant,

Commune d'ETREMBIERES :

Monsieur Maurice GIACOMINI, Madame Frédérique GRAND, Messieurs Alain BOSSON, Jacky TONOLI,

Commune de GAILLARD :

Mesdames Nadège ANCHISI, Françoise MAGDELAINE, Nathalie MAGNIN, Messieurs Alain BOGET, Pierre FIGUIERE, Jean-François VUICHARD, Monsieur Jean-Paul BOSLAND représenté par Monsieur Maurice SIMON suppléant, Madame Isabelle VINCENT représentée par Madame Anouk PIGNY suppléante,

Commune de JUVIGNY :

Messieurs Guilhem BEDOIAN, Georges DELEAVAL,
Monsieur Olivier FUCHS représenté par Monsieur Raphaël SPINELLI suppléant,

Commune de LUCINGES :

Madame Christine BURKI, Messieurs Michel RUFFET, Jean-Luc SOULAT,
Monsieur Christian GRAND représenté par Monsieur Louis BROUZE suppléant,

Commune de MACHILLY :

Messieurs Jacques BOUVARD, Madame Ginette GANZER, Madame Catherine DEREMBLE représentée par Monsieur Gérard STEHLE suppléant, Monsieur Jean-Paul PLAGNAT représenté par Madame Martine KOPEC suppléante,

Commune de SAINT-CERGUES :

Monsieur Gabriel DOUBLET, Mesdames Danielle COTTET, Josiane RUSSO, Monsieur Bernard BALSAT,

Commune de VETRAZ-MONTHOUX :

Mesdames Michelle AMOUDRUZ, Mireille LECLERQ, Liliane MONET, Monsieur Jean-Claude LAMBERT, Jacques LARATTE, Madame Véronique FENEUL représenté par Monsieur Jean-Pierre BELMAS suppléant,

Commune de VILLE-LA-GRAND :

Monsieur Ryamond BARDET, Madame Josette CLAUDE, Messieurs Daniel DE CHIARA, Joseph SOCQUET JUGLARD, Monsieur Alain LETESSIER représenté par Monsieur Christian BIOTTEAU suppléant,

Excusés : Mesdames Lucile ARSON, Céline BURKI, Renée MAGNIN, Martine SANTIN,
Messieurs Jean-Louis CONUS, Lionel MAMET, Christophe PIGUET, Denis MAIRE, Maurice LAPERROUSAZ,

Secrétaire de séance : Madame Nadège ANCHISI,

Assistent : Mesdames Michèle BIGEARD, Odile BOSSE-PLATIERE, Laure DANIELIAN, Emmanuelle PHILIPPE, Séverine RAMSEIER, Sidonie TRANZEAT, Maryse VIGOUROUX, Messieurs Jean-Marc BORREDON, Pierre BOSSON, Jean-Paul COSTAZ, Benoît DUPERTHUY, Jean-Yves MARIN, Monsieur VACHERON, Directeur de T.P.2.A. pour le point V-A, Monsieur GOUYOU BEAUCHAMPS, Directeur de la S.E.D.H.S. pour le point VB, Messieurs BORGHESES et ALLAMASSEY, du C.R.T.H. pour le point V-C.

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE 5

II. APPROBATION DU PROCES VERBAL DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DES 08 ET 22 JUILLET 2009

III. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU 6

IV. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT

V. INTERVENTIONS 13

A. TRANSPORT – INTERVENTION DE TP2A - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2008 DE L'EXPLOITATION DU RESEAU DES TRANSPORTS URBAINS

B. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INTERVENTION DE LA S.E.D.H.S. – PRESENTATION DE SON RAPPORT D'ACTIVITES ET DE GESTION 2008

C. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INTERVENTION DU C.R.T.H. DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE

VI. AFFAIRES GENERALES

A. ADMINISTRATION GENERALE – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS D'ANNEMASSE AGGLO

B. ADMINISTRATION GENERALE – MODIFICATION DES DESIGNATIONS AU SIMBAL

C. ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT D'ANNEMASSE AGGLO AUPRES DE L'ASSOCIATION ACT HABITAT EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR BOUCHER

D. FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°2009-01 DU BUDGET DES TRANSPORTS URBAINS .

E. FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°2009-01 DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

F. FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°2009-01 DU BUDGET DE L'EAU

G. FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°2009-01 DU BUDGET DES AFFAIRES GENERALES

H. FINANCES - MODIFICATION DE LA TARIFICATION APPLICABLE AU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET DE L'EAU

I. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS AU 01/10/2009 – BUDGET DES AFFAIRES GENERALES 2009

J. GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE – ACQUISITION DE TERRAINS SITUES BOIS ENCLOS A JUVIGNY ET NECESSAIRES A L'AMENAGEMENT DU SITE ALTEA

K. GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE – VENTE AUX EPOUX HENRI D'UN DELAISSE DU DEVERSOIR D'ORAGE SITUE LIEU-DIT CHEZ MICHAUD A GAILLARD

L. GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE – ACQUISITION DE L'ASSIETTE FONCIERE DE LA STATION DE RELEVAGE DES RAINETTES APPARTENANT A LA COMMUNE DE GAILLARD

VII. POLE SOLIDARITES- EDUCATION ET CULTURE

A. POLITIQUE DE LA VILLE ET ACTION SOCIALE - ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2009 24

B. POLITIQUE DE LA VILLE ET ACTION SOCIALE - ASSOCIATION NATIONALE DE PREVENTION EN ALCOOLOGIE ET ADDICTOLOGIE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2009

C. POLITIQUE DE LA VILLE ET ACTION SOCIALE - DISPOSITIF D'HEBERGEMENT D'URGENCE DES JEUNES – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2009

D. POLITIQUE DE LA VILLE ET ACTION SOCIALE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A ESPACE FEMMES-GENEVIEVE D. AU TITRE DE L'EXERCICE 2009 – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA JOURNEE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

E. POLITIQUE DE LA VILLE ET ACTION SOCIALE - MESURE D'EVICION DES CONJOINTS VIOLENTS – ACTUALISATION DE LA CONVENTION RELATIVE AU FONCTIONNEMENT ET AU FINANCEMENT DES MESURES D'EVICION DES CONJOINTS VIOLENTS

F. POLITIQUE DE LA VILLE ET ACTION SOCIALE - MESURE D'EVICION DES CONJOINTS VIOLENTS – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PAR L'ASSIJES DE L'INTERVENANT SPECIALISE EN CHARGE DU SUIVI DES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES

G. POLITIQUE DE LA VILLE ET ACTION SOCIALE - RALLYE SANTE 2009 – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION ANPAA 74

H. POLITIQUE DE LA VILLE ET ACTION SOCIALE - ASSOCIATION VIA 74 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2009

I. POLITIQUE DE LA VILLE ET ACTION SOCIALE – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION ESCALE ACCUEIL AU TITRE DE L'EXERCICE 2009

VIII. POLE PROSPECTIVE TERRITORIALE

A. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CONVENTION D'OBJECTIFS A INTERVENIR AVEC LE CENTRE DE RESSOURCES TECHNOLOGIQUE ET HUMAINES

B. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – VERSEMENT DU SOLDE DE LA SUBVENTION 2008 ET

- D'UN PREMIER ACOMPTE DE LA SUBVENTION 2009 AU CENTRE DE RESSOURCES
C. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT D'ANNEMASSE
AGGLO AU COMITE NATURA 2000 DU SITE DES VOIRONS
D. HABITAT - CONVENTION DE MANDAT A INTERVENIR AVEC LA REGION RHONE-ALPES
POUR LE SOUTIEN A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS - ORDRE DE SERVICE 2009
IX. SERVICES A LA POPULATION
A. ORDURES MENAGERES – FIXATION DES TARIFS DE MISE A DISPOSITION DE
COMPOSTEURS DOMESTIQUES DE JARDIN
X. QUESTIONS DIVERSES

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Nadège ANCHISI est désignée secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCES VERBAL DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DES 08 ET 22 JUILLET 2009

Monsieur DURET a noté que dans le procès-verbal du 22 juillet dernier et plus particulièrement lors des délibérations désignant des délégués d'Annemasse Agglo auprès d'organismes extérieurs, certains de ses propos n'ont pas été rapportés.

Monsieur BORREL l'invite à se rapprocher du service des Assemblées pour vérifier les points à compléter.

Les procès-verbaux des Conseils Communautaires des 08 et 22 juillet 2009 sont approuvés à l'unanimité, sous réserve de la réception et de la prise en compte des remarques de Monsieur DURET pour celui du 22 juillet.

Avant d'ouvrir la séance, **Monsieur BORREL** souhaite faire un bref bilan de Couleur(s) d'Automne. Il donne la parole à Monsieur GIACOMINI, Vice-Président en charge du tourisme.

Monsieur GIACOMINI explique que la manifestation a accueilli environ 7 000 visiteurs. Le nombre d'exposants était plus important que lors de l'édition précédente et le chiffre d'affaires s'en est ressenti.

Le bilan est donc positif. Il regrette cependant que la quasi-totalité des oeuvres exposées dans le cadre du Land Art ait été saccagée dans la nuit de dimanche à lundi.

Monsieur GIACOMINI tient à remercier les communes et les services de l'agglomération, notamment les services Tourisme, Culture, Communication et Techniques pour leur implication dans cette manifestation.

Il remercie également les bénévoles qui ont apporté leur aide. Les artistes ont souligné la qualité de l'organisation et de l'accueil par les familles.

Monsieur GIACOMINI souhaite qu'une nouvelle édition soit organisée en 2010 sur le site du lac de MACHILLY qui se prête bien à ce type de manifestation. Il espère qu'une solution sera trouvée avec le SIFOR et la commune car le lac doit faire l'objet d'un curage en cours d'année 2010.

Monsieur BOUVARD se félicite du succès de cette édition 2009. Couleur(s) d'Automne est une manifestation phare de l'agglomération.

Monsieur BORREL indique au Conseil que Monsieur le Maire de MACHILLY l'a informé en début de semaine de l'installation d'un groupe de caravanes sur le site du lac. Celui-ci a été orienté vers un terrain situé derrière l'aérodrome à la limite de VETRAZ-MONTHOUX et CRANVESSALES appartenant à la commune d'ANNEMASSE (terrain ayant déjà accueilli le G8). Il tient à remercier la commune qui a permis cet accueil dans l'urgence mais il conviendrait que l'effort soit relayé sur l'ensemble de l'arrondissement.

Monsieur DUPESSEY rappelle qu'effectivement chacun doit prendre ses responsabilités vis-à-vis de la loi. Elle doit être respectée sur l'ensemble de l'arrondissement qui doit pouvoir faire face à l'accueil de grands groupes de gens du voyage.

Dans le cas présent, la ville d'Annemasse, avec l'aide des services d'Annemasse Agglo, a mis un terrain à disposition avec une convention d'occupation qui précise les conditions à respecter et le délai de mise à disposition qui s'achève le 04 octobre prochain.

Cela a été fait à titre exceptionnel pour soulager la commune de MACHILLY et pour provoquer une prise de conscience sur tout l'arrondissement de la nécessité d'aménager d'autres terrains en dehors de l'agglomération annemassienne.

Monsieur BORREL précise que l'on attendait un groupe important de caravanes au mois d'août sur le terrain en question mais que celui-ci n'est jamais venu

III. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

Bureau du 12 mai 2009

Convention à intervenir avec le Syndicat des Eaux des Rocailles, les communes de BONNE et LUCINGES suite à la fusion de la Communauté de Communes des Voirons et la Communauté d'Agglomération de la Région Annemassienne

Bureau du 07 juillet 2009

Aménagement d'un carrefour à feux rue des Alluaz et Route du Fer à Cheval sur la commune de BONNE – Convention de financement et d'entretien à intervenir avec la commune :

40 973.40 € H.T. à la charge d'Annemasse Agglo ;

15 615.81 € H.T. à la charge de la commune

11 051.48 € de TVA à la charge d'Annemasse Agglo

N° 2009-62 – transmise le 09 juillet 2009 à la Sous-Préfecture

Servitude pour le passage d'une canalisation souterraine pour l'alimentation électrique du parking souterrain de la place de la Libération à intervenir avec ERDF.

N° 2009-63 – transmise le 09 juillet 2009 à la Sous-Préfecture

Travaux d'eau potable rue de la Boissière à CRANVES-SALES estimés à 233 915.35 € H.T. – Demande de subvention auprès du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement.

Travaux d'eau potable route des Vignes à MACHILLY estimés à 61 726.12 € H.T. – Demande de subvention auprès du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement.

Bureau du 21 juillet 2009

Réforme et vente d'un bus à la société MAN Camions & Bus pour un montant de 15 548 €.

Budget des Transports urbains, article 775.

N° 2009-66 – transmise le 22 juillet 2009 à la Sous-Préfecture

Etude hydrologique sur le système karstique des Eaux Belles estimée à 40 280 € H.T. – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil Général.

N° 2009-67 – transmise le 22 juillet 2009 à la Sous-Préfecture

Manifestation Couleur(s) d'Automne estimée à 48 500 € T.T.C. – Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes.

Budget des Affaires Générales, article 623.2.

N° 2009-68 – transmise le 22 juillet 2009 à la Sous-Préfecture

Marché d'études actions de développement et de promotion économiques d'Annemasse Agglo – Choix de la Maison de l'Economie Développement pour un montant total de 354 608 € H.T. en partie fixe et 43 650 € H.T. pour la partie variable à bons de commande, et ceci en année pleine (12 mois).

Budget primitif des Affaires Générales, article 611, destination OEC3.

Nouvelle politique d'action sociale d'Annemasse Agglo en direction du personnel avec :

- adhésion d'Annemasse Agglo au CNAS à compter du 1er septembre 2009 ;
- revalorisation de la valeur faciale des tickets restaurant passant de 5 à 6 € à compter du 1er janvier 2010, soit une participation d'Annemasse Agglo portée de 2.50 € à 3 € ;

- repositionnement à compter du 1er janvier 2010 de l'Amicale du Personnel d'Annemasse Agglo sur des activités récréatives favorisant le lien social.

N° 2009-70 – transmise le 22 juillet 2009 à la Sous-Préfecture

Adhésion d'Annemasse Agglo au CNAS à compter du 1er septembre 2009 - Désignation de Monsieur VUICHARD pour représenter Annemasse Agglo à l'assemblée départementale et Madame VUGOUROUX en qualité de représentante du personnel.
Ateliers relais de GAILLARD - - Mise à disposition d'une cellule à la société DECIDE LIFE PRODUCTION à compter du 1er août 2009, pour une durée de 23 mois et un loyer mensuel de 1 137.50 €.
Budget des Affaires Générales, article 752, destination OEC1.

Bureau du 28 juillet 2009

FISAC – Opération « papilles et pupilles en fête » estimée à 20 000 € T.T.C. – Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes et de tous partenaires potentiels.

N° 2009-73 – transmise le 29 juillet 2009 à la Sous-Préfecture

FISAC – Opération « semaine du goût » - Convention à intervenir avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat prévoyant une participation financière d'Annemasse Agglo de 2 870 € et une participation de la Chambre de Métiers de 4 307 €.

N° 2009-74 – transmise le 29 juillet 2009 à la Sous-Préfecture

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois – Demande de subvention au titre du label grand projet : opération économie et foncier.

N° 2009-75 – transmise le 29 juillet 2009 à la Sous-Préfecture

Ateliers relais – Avenant de prolongation pour un an, à compter du 09 août 2009, à la convention d'occupation passée avec l'entreprise TITA CREUSET.

Budget des Affaires Générales, article 752, destination OEC1.

Avenant n°7 au bail avec la société SCAIME neutralisant la formule d'indexation du loyer pour la période allant de juillet 2009 à juin 2010 et maintenant ainsi le loyer à 13 560.71 € T.T.C. mensuel.

Budget Zones d'Aménagement, article 752, destination TSA.

Marché d'acquisition de bus standards ou articulés surbaissés et de minibus - Choix de la société MAN pour les bus, pour un marché compris entre 1 000 000 € minimum et 2 500 000 € H.T. maximum.

Choix de la société RENAULT DUVERNAY pour les minibus, pour un marché compris entre 25 000 € minimum et 60 000 € H.T. maximum.

Budget des Transports urbains, article 2156.

Marché de maîtrise d'oeuvre pour le giratoire Pierres Louvatière RD 1206 à ETREMBIERES – Choix de la société EGIS avec un forfait provisoire de rémunération de 54 130 € H.T.

Budget des Affaires Générales, article 2031.

Approbation de la convention de groupement de commandes à intervenir entre la commune de CRANVES-SALES, le SELEQ 74 et Annemasse Agglo pour l'aménagement du carrefour de la Bergue. Désignation de Madame AMOUDRUZ à la commission d'appel d'offres du groupement et de Monsieur VUICHARD comme suppléant.

Budget de l'Assainissement, articles 2033 et 2315814.

Bureau du 08 septembre 2009

N° 2009-80 – transmise le 09 septembre 2009 à la Sous-Préfecture

Demande de subvention auprès du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement pour la réalisation de travaux d'assainissement sur la route de la Boissière et aux lieux-dits Sous la Ville et Les Contamines à CRANVES SALES pour un montant global de 184 614 €.

Travaux de basculement des effluents d'eaux usées de la station de refoulement de Montagny vers la station de refoulement de Borly à CRANVES-SALES – Demande de subventions auprès du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement et de l'Agence de l'Eau pour un montant de travaux estimé à 160 973.60 € H.T.

N° 2009-82 – transmise le 09 septembre 2009 à la Sous-Préfecture

Marché de travaux de branchement, travaux courants et de réparations sur les réseaux d'assainissement et terrassement des conduites d'alimentation en eau potable gérés et

entretenus par Annemasse Agglo, passé avec le groupement BARBAZ-SATPCLAPASSON pour un montant minimum annuel de 15 000 € H.T. et un montant maximum de 450 000 € H.T. – Avenant n°1 faisant passer le montant maximum de commandes à 495 000 € H.T.

Budgets de l'Assainissement, articles 2385, 618 RU, 618 RP, 615-22 RU, de l'Eau, articles 2385 ED et 615-223.

Groupeement de commandes pour les travaux d'aménagement de la route de Loëx sur la commune de BONNE – Marché pour le lot n°1 « Terrassements et VRD » passé avec la société PERRIER TP pour un montant global de 584 215.90 € H.T. – Avenant n°1 d'un montant de 33 326.07 €, faisant passer le marché à 617 541.97 € H.T. pour l'ensemble du lot dont Annemasse Agglo est maître d'ouvrage pour 179 967.57 € H.T.

Budget de l'Assainissement, article 2313 EP.

Travaux de forage sous la voie ferrée et la RD 1206 pour les réseaux d'eaux usées et pluviales chemin de Verdi à ETREMBIERES – Annulation de la convention passée avec RFF, les travaux n'ayant pas pu être réalisés pour des raisons techniques et demande de remboursement à RFF des 1 910 € perçus en 2008.

Budget de l'Assainissement, article 778.

Instauration de servitudes publiques d'aqueduc dans le cadre de la réalisation de travaux d'assainissement dans le périmètre de protection rapproché des puits de Veyrier sur la commune d'ETREMBIERES – Versement d'indemnités aux propriétaires concernés pour un montant global de 3 909 €.

Budget de l'Assainissement, articles 6227 et 6718.

Convention d'occupation à intervenir avec Modelage des Savoie - Avenant n°2 portant renouvellement de la convention pour un an, du 19 septembre 2009 au 18 septembre 2010 en maintenant le loyer mensuel à 1 199.85 €.

Budget des Affaires Générales, article 752, destination OEC1.

Recrutement, conditions d'emploi et de rémunération du personnel non titulaire de l'EBAG pour l'année scolaire 2009-2010.

Recrutement d'un nouvel apprenti préparant un BTSA GEMEAU « Métiers de l'eau et de l'assainissement » à compter du 1er septembre 2009.

Budgets primitifs 2009, chapitre 012.

Renouvellement du contrat de travail du chargé de communication externe d'Annemasse Agglo pour une durée indéterminée.

Budget des Affaires Générales, chapitre 012.

Création d'un emploi temporaire pour un besoin occasionnel de courte durée manifestation Couleur(s) d'Automne.

Budget des Affaires Générales, chapitre 012.

IV. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT

Vente d'un bus Heuliez pour un montant de 15 548 € - Constatation de la sortie d'actif avec les écritures suivantes :

Ecriture budgétaire :

Crédit du compte 775 pour 15 548 €

Ecritures non budgétaires :

Débit du compte 28156 pour 121 959.21 €

Crédit du compte 2156 pour 121 959.21 €

Contrats de création d'une oeuvre par les artistes retenus pour l'événement Couleur(s) d'Automne les 19 et 20 septembre 2009 :

M. Pierre CALLON, 34000 MONTPELLIER : 960 €

M. Do DELAUNAY, 93200 SAINT-DENIS: 990 €

M. Dominique FALDA, 73240 ST GENIX SUR GUIERS : 850 €

Mme Sophie GOYARD, 74100 VILLE-LA-GRAND : 830 €

M. Olivier HUET et Mme Margrit NEVENDORF, 84000 AVIGNON : 940 €

M. Pierre LAURENT, 67000 STRASBOURG : 940 €

M. Pedro MARZORATI, 75014 PARIS : 980 €

M. Jean-Baptiste NOURRISSON, 93500 PANTIN : 990 €

Mme Marie-Lorraine PEIGNIER, 38380 ST PIERRE DE CHARTREUSE : 850 €

Mme Pascale PLANCHE, 35580 GOVEN : 1 100 €

Mme Marie-Hélène RICHARD, 44380 PORNICHE : 1 060 €

M. Joël-Yves THEPAULT, 87150 CUSSAC : 940 €

M. Jean-Marc VOILLOT, 26700 PIERRELATTE : 910 €

Budget des Affaires Générales, article 611.

Convention d'occupation des gymnases intercommunaux à intervenir avec les clubs sportifs pour la saison 2009-2010.

N° 2009-106 transmise le 29 juillet 2009 à la Sous-Préfecture

Décision d'ester en justice dans le cadre du marché pour la reconstruction du gymnase du Salève, lot n°2 Charpente et bois passé avec la société FAVRAT CONSTRUCTION BOIS.

Désignation de Maître PETIT pour représenter Annemasse Agglo devant le Tribunal Administratif.

Budget des Affaires Générales, article 6227.

Décision d'ester en justice dans le cadre du marché pour la reconstruction du gymnase du Salève, lot n°16 Plomberie chauffage ventilation passé avec la société RP TRAVAUX.

Désignation de Maître PETIT pour représenter Annemasse Agglo devant le Tribunal Administratif.

Budget des Affaires Générales, article 6227.

Marché de travaux d'aménagement de la chambre des vannes du réservoir de Martigny passé avec la société SOCCO pour un montant de 77 951.01 € H.T. – Avenant n°1 d'un montant de 10 805 € H.T.

Budget de l'Eau, article 231580, destination EP.

Construction des vestiaires et sanitaires des piscines du centre aéré Pierre Martin -

Marché pour le lot n°4, Menuiserie bois et portes métalliques, passé avec la société MOULET pour un montant de 38 732.15 € H.T. – Avenant n°1 pour travaux

supplémentaires de 1 170.19 € H.T.

Budget des Affaires Générales, article 2135.

Contrat de maintenance d'une liaison sans fil à intervenir avec la société SRP pour un montant annuel de 539.14 € H.T.

Budget des Affaires Générales, article 6156.

Renouvellement du contrat de maintenance du traceur HP passé avec la société ARES, pour un montant annuel de 347.52 € H.T.

Budget de l'Assainissement, article 6156, destination RP.

N° 2009-112 transmise le 29 juillet 2009 à la Sous-Préfecture

Marché pour la fourniture de mobilier de bureau des services d'Annemasse Agglo - Lot n°2 sièges passé avec la société DYNAMIC BUREAU pour un montant minimum annuel de 1 000 € et maximum de 10 000 € H.T. – Avenant n°1 faisant passer le montant maximum à 14 000 € H.T.

Contrat Postréponse à intervenir avec La Poste pour des envois de 0 à 20g et moyennant 100 € H.T. à l'ouverture du dossier puis 0.56 € par carte T reçue par Annemasse Agglo.

Budget des Affaires Générales, article 6261, destination ASS.

Fourniture de composteurs domestiques – Choix de la société CORETE MOLPAK.

Budget des Ordures Ménagères, article 60681.

N° 2009-115 transmise le 05 août 2009 à la Sous-Préfecture

Travaux d'assainissement place de la Libération à ANNEMASSE – Choix du groupement BARBAZ/SATP pour un montant de 104 041.25 € H.T.

Budget de l'Assainissement, article 2315-902, destinations RU et RP.

Couleur(s) d'Automne – Conventions de partenariat à intervenir avec Le MESSENGER (700 € TTC) et RADIO FRANCE BLEU Pays de Savoie (à titre gracieux) pour assurer la couverture médiatique de l'événement

Budget des Affaires Générales, article 611, destination OEC8.

Marché d'analyse financière et élaboration d'un plan quinquennal d'investissement – Choix de la société KPMG pour un montant de 27 950 € H.T.

Budget des Affaires Générales, article 617.

Programme « Les Mirabelles » à CRANVES-SALES - Délégation des Aides à la Pierre : demande de subvention pour 3 logements PLAI et 15 logements PLUS d'un montant maximum respectivement de 54 401 € et de 56 338 €.

Subvention P.L.H. pour un montant de 69 000 €, 51 750 € à la charge d'Annemasse Agglo et 17 250 € à la charge de la commune.

Budget primitif 2009 et suivants des Affaires Générales, article 2042.

Programme « Résidence de Rossy » à ETREMBIERES - Délégation des Aides à la Pierre : demande de subvention pour 5 logements PLAI et 18 logements PLUS d'un montant maximum respectivement de 94 981 € et de 48 114 €.

Subvention P.L.H. pour un montant de 90 500 €, 67 875 € à la charge d'Annemasse Agglo et 22 625 € à la charge de la commune.

Budget primitif 2009 et suivants des Affaires Générales, article 2042.

Programme « Les Cyclades » à VETRAZ-MONTHOUX - Délégation des Aides à la Pierre : demande de subvention pour 6 logements PLAI et 22 logements PLUS d'un montant maximum respectivement de 102 190 € et de 65 578 €.

Subvention P.L.H. pour un montant de 110 000 €, 82 500 € à la charge d'Annemasse Agglo et 27 500 € à la charge de la commune.

Budget primitif 2009 et suivants des Affaires Générales, article 2042.

Travaux d'aménagement de bureaux au gymnase des Glières – Marché pour le lot n°1 passé avec la société SUPER POSE pour un montant de 10 716.50 € H.T. – Avenant n°1 pour travaux supplémentaires pour un montant de 902 € H.T.

Budget des Affaires Générales, article 2315.

Convention d'utilisation à titre gratuit de la salle des conférences du complexe Martin Luther King à intervenir avec la commune d'Annemasse.

Programme « Le Saint-Hélène » à ANNEMASSE - Délégation des Aides à la Pierre : demande de subvention pour 1 logement PLAI et 9 logements PLUS d'un montant maximum respectivement de 12 159 € et de 22 852 €.

Subvention P.L.H. pour un montant de 37 000 €, 27 750 € à la charge d'Annemasse Agglo et 9 250 € à la charge de la commune.

Budget primitif 2009 et suivants des Affaires Générales, article 20418.

Programme « Rue Aristide Briand » à ANNEMASSE - Délégation des Aides à la Pierre : demande de subvention pour 5 logements PLAI et 29 logements PLUS d'un montant maximum respectivement de 75 583 € et de 80 555 €.

Subvention P.L.H. pour un montant de 129 000 €, 96 750 € à la charge d'Annemasse Agglo et 32 250 € à la charge de la commune.

Budget primitif 2009 et suivants des Affaires Générales, article 20418.

Marché à bons de commande pour la réalisation d'une étude relative à la politique des pôles de développement économique pour le Projet d'Agglomération Franco-valdogenevois – Choix du groupement METRON PLANIFICATION / MULLER ROMANN & SCHUPPISSER pour un montant minimum de 42 000 € H.T. et maximum de 200 000 € H.T.

Budget des Affaires Générales, article 617.

Couleur(s) d'automne 2009 – Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle de la fanfare POPICHE à intervenir avec l'association Orchestre Anonyme pour un montant de 700 €.

Budget des Affaires Générales.

Admission en non valeur de factures d'eau pour les exercices de 1991 à 2007 et un montant global de 12 862.17 € T.T.C.

Budget de l'Eau, article 654.

Admission en non valeur de factures d'assainissement pour les exercices de 1996 à 2007 et un montant global de 1 904.87 € T.T.C.

Budget de l'Assainissement, article 654.

N° 2009-129 transmise le 03 septembre 2009 à la Sous-Préfecture
Programme « Les Aquarelles » à VETRAZ-MONTHOUX – Subvention PLH pour 13 logements PLUS pour un montant global de 45 500 €, dont 34 125 € à la charge d'Annemasse Agglo, le solde à la charge de la commune.

Budget primitif 2009 et suivants des Affaires Générales, article 20418, gestionnaire PLH.

Sortie de matériels informatiques devenus obsolètes et mise à jour de l'inventaire du budget Assainissement – Passation des écritures suivantes :

Crédit du compte 2183 : 4 286.12 €

Débit du compte 28183 : 4 286.12 €.

V. INTERVENTIONS

A. TRANSPORT – INTERVENTION DE TP2A - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2008 DE L'EXPLOITATION DU RESEAU DES TRANSPORTS URBAINS

Par convention de délégation de service public en date du 17 décembre 2007, Annemasse Agglo a confié l'exploitation de son réseau de transports urbains à la société T.P.2.A, pour une durée de 8 ans.

Conformément à l'article 19.1 de la convention, le délégataire produit chaque année à Annemasse Agglo, « un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public ».

Monsieur VACHERON présente la rapport d'activités 2008 (diaporama joint en annexe au procès-verbal).

Monsieur BORREL remercie Monsieur VACHERON pour cette présentation. Il tient à souligner la bonne gestion et le dynamisme de la société TP2A et relève l'engagement de Monsieur VACHERON.

Monsieur BEDOÏAN a beaucoup de plaisir à travailler avec lui ainsi qu'avec Mademoiselle GINGUENE. Ils font preuve tous les deux d'un grand dynamisme.

Il note le nombre peu élevé des réclamations pour 2008 : 207 pour 3 600 000 voyages, ce qui est très satisfaisant. L'extension du réseau sur le territoire de l'ex C.C.V. n'était pas évidente et on ne peut que se féliciter de cette belle réussite. Des modifications du réseau ont été opérées cette année aussi, ce qui démontre une grande réactivité de TP2A.

Monsieur BORREL rappelle que le déficit engendré par le service public de transports urbains est supporté par le budget des Affaires Générales de l'agglomération et le Versement Transport.

Monsieur MINCHELLA s'associe aux remerciements formulés par Messieurs BORREL et BEDOÏAN vis à vis de TP2A.

Il souhaite poser deux questions à Monsieur VACHERON :

- Quelles sont les perspectives envisageables pour le carburant « propre » ?
- Peut-on envisager l'installation de billetteries automatiques à certains arrêts très fréquentés ?

Concernant le carburant propre, Monsieur VACHERON explique que les bus utilisent actuellement du carburant bio à 5%. Si l'on passait à du bio 30%, il faudrait faire évoluer l'ensemble du parc automobile d'Annemasse Agglo puisqu'il n'y a qu'une cuve de ravitaillement pour les véhicules des services et les bus.

Toutefois, on note une baisse sensible de la consommation de carburant avec les nouveaux matériels aux normes EURO5.

Les véhicules hybrides ne sont pas encore fiables et sont très onéreux. Il faudra attendre encore quelques années avant de voir des modèles intéressants sur le marché et cela concernera d'abord les bus de petite capacité.

Concernant l'installation de billetteries automatiques, on peut effectivement se poser la question pour certains arrêts très fréquentés mais la priorité aujourd'hui est la mise en place d'un système d'information voyageurs aux arrêts.

Monsieur SOULAT, en tant qu'élus de LUCINGES, apprécie le service Proxi'Tac sur sa commune. Il partage la déception de Monsieur VACHERON de voir le taux de fréquentation progresser de seulement 3% suite à la mise en place du nouveau réseau sur le territoire de l'ex C.C.V.

Il demande si les chiffres 2009 sont plus encourageants car cela interpelle sur le comportement de nos concitoyens.

Monsieur VACHERON explique qu'on est sûr de meilleurs chiffres cette année.

Arrivée de Madame CLAUDE.

Il précise que la journée de transport gratuit le 19 septembre dernier a remporté un grand succès. Organisée un samedi, contrairement aux autres années, on a enregistré 8 000 voyages contre généralement une moyenne de 4 000.

Monsieur SIMON a constaté que plusieurs fois par jour la circulation rue de Vallard était coupée en raison des arrêts simultanés des bus de chaque côté de la voie pour prendre des voyageurs.

Monsieur VACHERON explique que cette gêne disparaîtra avec la mise en service prochaine du quai à quai en douane de Moellesullaz. Les arrêts rue de Vallard ne seront plus stratégiques et les bus s'y arrêteront moins longtemps.

Monsieur DUPESSEY s'associe aux félicitations formulées par le Président à l'égard du Directeur de TP2A. Concernant la navette inter-parkings qui ne rencontre pas le succès escompté, il conviendrait de revoir son concept en prolongeant par exemple la ligne jusqu'à la route de Thonon pour desservir un petit P+R à créer au niveau des parkings du stade de rugby.

Madame EGGER demande comment se comportent les collégiens dans les bus.

Constata-t-on autant de dégradations et d'incivilités qu'auparavant ?

Monsieur VACHERON répond que, comme pour le reste du réseau, cela se passe très bien.

Monsieur BORREL remercie Monsieur VACHERON pour son intervention.

Départ de Monsieur VACHERON.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité :

***APPROUVE le rapport du délégataire pour l'exercice 2008.**

Arrivée de Monsieur SAGE-VALLIER.

B. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INTERVENTION DE LA S.E.D.H.S. – PRESENTATION DE SON RAPPORT D'ACTIVITES ET DE GESTION 2008

La Communauté d'Agglomération «Annemasse Les Voirons Agglomération » est actionnaire de Société d'Equipe du Département de la Haute-Savoie à hauteur de 5 150 actions pour un montant souscrit de 108 150 € soit 1,77 % du capital.

A ce titre, l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est transmis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte.

Ce rapport présente la situation administrative de la Société (composition et organisation), les comptes de l'exercice 2008 (les opérations, le fonctionnement, le

résultat, les ratios et indicateurs), les activités opérationnelles de la Société, les évolutions et perspectives, le G.I.E. Développement Sillon Alpin, l'activité de la filiale URBISED, la création de Energies Renouvelables des Alpes (ERA) et de ses filiales.

Monsieur GOUYOU BEAUCHAMPS présente le rapport.

Concernant la répartition géographique des investissements, Monsieur BORREL note que le secteur Genevois Chablais est le principal secteur d'investissement, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années.

Monsieur GOUYOU BEAUCHAMPS présente ensuite ERA (Energie Renouvelables des Alpes), société créée par la S.E.D.H.S. et ses deux filiales Chaleur des Alpes et Solaire des Alpes.

Monsieur BORREL rappelle que les S.E.M. (Sociétés d'Economie Mixte) ont rendu de nombreux services aux collectivités notamment après la décentralisation. Il croit encore à la qualité du service rendu surtout auprès des communes. Il est important que ces S.E.M. gardent cette spécificité de conseil et cette proximité si importante pour les petites collectivités. Monsieur BORREL insiste sur ce rôle de conseil que doit préserver la S.E.D.H.S., notamment en matière de politique foncière (en privilégiant par exemple la densification des centres bourgs).

Monsieur BORREL souligne que la S.E.D.H.S. est un partenaire constant de l'agglomération. Il s'en félicite et en remercie Monsieur GOUYOU BEAUCHAMPS.

Départ de Monsieur GOUYOU BEAUCHAMPS.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité :

***APPROUVE le rapport d'activités et de gestion de la Société d'Equipement du Département de la Haute-Savoie pour l'exercice 2008.**

Départ de Madame Mireille LECLERCQ.

C. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INTERVENTION DU C.R.T.H. DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE

Monsieur BORREL remercie Messieurs BORGHESE et ALLAMASSEY de venir présenter devant le Conseil Communautaire le C.R.T.H.

Monsieur BORGHESE fait un bref rappel historique des principales fonctions territoriales en matière d'emploi et de formation.

Il présente ensuite les missions de l'association dans le cadre de la convention passée avec Annemasse Agglo autour de 5 axes de travail :

- Favoriser et accompagner la mise en place de formations professionnelles et supérieures ;
- Impulser et organiser des actions de développement des relations « École – Entreprise » ;
- Faciliter et soutenir la mise en oeuvre d'actions de recrutement et d'accès à l'emploi en lien avec les acteurs du service public de l'emploi ;
- Assister, conseiller et aider à la décision d'Annemasse Agglo en matière de politique « emploi-formation » ;
- Favoriser et participer au développement de projets transfrontaliers en matière « d'emploi – formation ».

Monsieur BORREL rappelle que le C.R.T.H. a été créé il y a environ 20 ans suite au constat fait sur le décalage entre les demandes des entreprises en terme de formation et ce que propose l'Education Nationale. Il s'agissait donc de mieux adapter la formation par rapports aux attentes des entreprises, en rapprochant le monde du travail et les formateurs. Cela ne signifiait pas pour autant de proposer des formations clés en main pour les entreprises. L'Education Nationale doit continuer à apporter aux jeunes une formation globale leur permettant la meilleure adaptabilité possible.

Monsieur BORGHESE présente ensuite le bilan 2008 :

Adaptation et développement de l'offre de formation

Enseignement supérieur :

- Appui technique au lycée des Glières pour l'ouverture de la « Licence Pro Assurance » en section d'apprentissage.
- Développement réseau « entreprises » du BTS Commerce International et du nouveau BTS Assistant Manager.
- Mise en relation et suivi du partenariat WECF et lycée J. Monnet pour la « Licence Pro Maîtrise des Énergies Renouvelables ».

Formations professionnelles et apprentissage

- Élaboration du dossier de demande d'ouverture des bac pro 3 ans « vente » et « service » au lycée des Glières.
- Aide à la décision, stratégie de repositionnement de la carte de formation du LP à court et moyen terme (restructuration des locaux).
- Participation à l'actualisation du projet d'établissement du CFA le Salève.
- Organisation d'une manifestation commune LP le Salève – CFA d'Annemasse : « regards croisés » sur la formation professionnelle avec responsables branches professionnelles, entreprises locales et CM74.

Développement des relations « Ecole-Entreprise »**Collège J. Prévert de Gaillard :**

- Mobilisation de professionnels locaux pour le forum métiers - organisation d'un cycle d'intervention d'un chef d'entreprise auprès des classes de 3ème.
- Appui à l'élaboration du projet DP3, élaboration d'un programme de visites d'entreprises.

Organisation de la semaine « École – Entreprise » :

- Partenariat MEDEF 74
- 8 chefs d'entreprises mobilisés au lycée des Glières et lycée J. Monnet.

Action collective en matière de ressources humaines et d'emploi**Animation des dispositifs inter-entreprises de recrutement (animation cofinancée par le CDRA du Genevois Haut Savoyard)**

- Secteur transport de voyageurs avec TP2A, SAT et TOURISCAR.
- Secteur transport sanitaire avec l'ATSU 74.
- Secteur de l'aide à domicile avec l'ASSAD du genevois, le réseau ADMR et ADHAP services.

Développement des relations transfrontalières en matière d'emploi et de formation

- Participation aux commissions « enseignement supérieur »? Formation professionnelle et « santé » du CRFG.
- Co-animation du groupe de travail en charge de mettre en oeuvre les fiches action 62 et 63 du projet d'agglomération franco-valdo-genevois.
- Montage du projet Interreg « modularisation de l'offre de formation ».
- Participation aux travaux de la CEST

Le programme d'activité 2009 :

- Enseignement supérieur : continuité des actions menées en 2008 + action spécifique EBAG.
- Enseignement professionnel : appui technique à la mise en place des nouvelles formations au LP le Salève.
- Relation « Ecole Entreprise » : participation club DP3 départemental + opération MEDEF 74.
- Appui à l'élaboration d'une stratégie de développement de l'offre de formation locale (enseignement sup. et voie professionnelle).
- Mission d'étude relative à la connaissance des réalités « emploi – formation » du secteur sanitaire et social en Haute-Savoie. (mission co-financée AA -RRA – DDTEFP).
- Développement des relations transfrontalières et pilotage du projet Interreg

« modularisation ». (projet co-financé AA – CCG – CG74 – UE)

Concernant la S.E.D.H.S., il a posé plus haut le problème de l'efficacité de ses services.

Bien qu'il partage avec ses dirigeants le souci d'être rentable, il est important qu'une telle structure départementale se démarque des entreprises privées par un conseil adapté et de qualité aux collectivités.

Concernant le C.R.T.H., on retrouve l'éternel débat sur le rôle de l'école. Doit-elle offrir uniquement une formation permettant d'accéder immédiatement à un emploi ou peut-elle aussi proposer autre chose ? Il convient de trouver un juste équilibre et l'agglomération joue là un rôle important.

Madame EGGER rencontre de nombreux jeunes ayant plus de 18 ans qui ont commencé des stages dans des entreprises maintenant en faillite. Il faut pouvoir leur trouver des solutions.

Monsieur BORREL l'invite à les orienter vers la Mission Locale.

Départ de Messieurs BORGHESE et ALLAMASSEY.

VI. AFFAIRES GENERALES

A. ADMINISTRATION GENERALE – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS D'ANNEMASSE AGGLO

Suite à l'installation des nouveaux délégués de la commune de SAINT-CERGUES, il convient de mettre à jour la composition des commissions d'Annemasse Agglo.

D'autres demandes d'intégration à des commissions sont également parvenues : Monsieur Jean-Louis CONUS, délégué titulaire d'AMBILLY, demande à intégrer la commission :

- SCOT PLU – Schéma commercial.

Monsieur Jean-Michel DURET, délégué titulaire d'AMBILLY, demande d'intégrer la commission Habitat ;

Madame Sonia BILLARD, Conseillère municipale de GAILLARD, demande à intégrer les commissions suivantes :

- Information communication ;
- Aménagement du territoire et relations transfrontalières ;
- Politique de la ville et Action sociale.

Il convient également de prendre acte de la démission de Monsieur Patrick ANTOINE comme conseiller municipal de GAILLARD et qui était membre de la commission Aménagement du Territoire et relations transfrontalières.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité :

*PROCEDE aux désignations des représentants de la commune de SAINT-CERGUES aux différentes commissions d'Annemasse Agglo ;

*PROCEDE aux désignations complémentaires comme suit :

Monsieur Jean-Louis CONUS : Commission SCOT PLU – Schéma commercial ;

Monsieur Jean-Michel DURET : Commission Habitat ;

Madame Sonia BILLARD : Commissions Information communication ;

Commission Aménagement du territoire et relations transfrontalières ;

Commission Politique de la ville et Action sociale.

*PREND ACTE de la démission de Monsieur Patrick ANTOINE comme conseiller municipal de GAILLARD et qui était membre de la commission Aménagement du Territoire et relations transfrontalières.

La composition des commissions d'Annemasse Agglo est donc mise à jour conformément au tableau ci-joint.

B. ADMINISTRATION GENERALE – MODIFICATION DES DESIGNATIONS AU SIMBAL

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité :

*MODIFIE la délégation d'Annemasse Agglo auprès du SIMBAL (Syndicat Mixte Intercommunal de Gestion du Contrat Global de Développement Rhône Alpes) comme suit :

3 Titulaires :

- Gabriel DOUBLET
- Françoise MAGDELAINE
- **Christian DUPESSEY**

3 Suppléants :

- Catherine DEREMBLE
- Guillaume MATHELIER**
- Maurice GIACOMINI

C. ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT D'ANNEMASSE AGGLO AUPRES DE L'ASSOCIATION ACT HABITAT EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR BOUCHER

Monsieur BOUCHER ne souhaite plus être représentant d'Annemasse Agglo auprès de l'association Act Habitat.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité :

*DESIGNE Monsieur Jacques LARATTE pour représenter Annemasse Agglo au sein de cette association.

D. FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°2009-01 DU BUDGET DES TRANSPORTS URBAINS

Le budget primitif 2009 des Transports Urbains a été voté le 21 janvier 2009. Depuis lors, de nouveaux éléments sont à prendre en compte, ce qui nécessite de procéder aux ajustements budgétaires annexés à la présente.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité :

*APPROUVE la décision modificative n°2009-01 telle qu'elle est présentée dans le tableau ci-joint.

E. FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°2009-01 DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Le budget primitif 2009 de l'Assainissement a été voté le 13 mars 2009. Depuis lors, de nouveaux éléments sont à prendre en compte, ce qui nécessite de procéder aux ajustements budgétaires annexés à la présente.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative n°2009-01 telle qu'elle est présentée dans le tableau ci-joint.

F. FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°2009-01 DU BUDGET DE L'EAU

Le budget primitif 2009 de l'Eau a été voté le 13 mars 2009. Depuis lors, de nouveaux éléments sont à prendre en compte, ce qui nécessite de procéder aux ajustements budgétaires annexés à la présente.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité :

*APPROUVE la décision modificative n°2009-01 telle qu'elle est présentée dans le tableau ci-joint.

G. FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°2009-01 DU BUDGET DES AFFAIRES GENERALES

Le budget primitif 2009 des Affaires Générales a été voté le 25 mars 2009. Depuis lors,

de nouveaux éléments sont à prendre en compte, ce qui nécessite de procéder aux ajustements budgétaires annexés à la présente.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité :

*APPROUVE la décision modificative n°2009-01 telle qu'elle est présentée dans le tableau ci-joint.

H. FINANCES - MODIFICATION DE LA TARIFICATION APPLICABLE AU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET DE L'EAU

Par délibération n° 2009-129 en date du 10 juin 2009, le Conseil Communautaire a adopté la tarification applicable au service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Les tarifs étaient déclinés de la manière suivante :

Contrôle installation neuve : **160 € HT**

- Dont vérification des pièces fournies dans la demande de permis de construire (faisabilité technique du dispositif – respect des normes) 80 € HT

- Dont contrôle sur le terrain au moment des travaux 80 € HT

Contrôle du bon fonctionnement de l'installation tous les 4 à 6 ans : **80 € HT**

Frais de gestion du service :

(sur la base du coût horaire d'un agent de maîtrise 2ème échelon) **17 € HT**

Il convient également de rajouter le tarif suivant :

Forfait alimentation en eau potable : 9,48 € H.T. par famille/attelage, T.V.A. à 5,5%, soit un forfait de 10 € T.T.C.

***Monsieur DELEVAL** explique qu'il s'agit de la fourniture d'eau pour le groupe de caravanes accueilli sur le terrain de la commune d'ANNEMASSE.*

***Monsieur BOGET** demande si le tarif prend en compte le critère temps.*

***Monsieur DELEVAL** répond que ce prix a été fixé en fonction de ce qui se fait ailleurs. Il n'est pas trop important pour ne pas être dissuasif, le but étant que la facture soit bien acquittée. Si le groupe de caravanes venait à rester beaucoup plus longtemps, le Conseil Communautaire pourrait alors revoir ce prix.*

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité :

***DECIDE** de modifier la tarification du SPANC, de manière à tenir compte du coût réel de la prestation, comme suit :

Contrôle installation neuve : **240 € HT**

- Dont vérification des pièces fournies dans la demande de permis de construire (faisabilité technique du dispositif – respect des normes et visite de terrain avant travaux) 160 € HT

- Dont visite de contrôle sur le terrain au moment des travaux 80 € HT

Contrôle périodique du bon fonctionnement d'une installation tous les 4 à 6 ans : **80 € HT**

Frais de gestion du service: (sur la base du coût horaire d'un agent de maîtrise 2ème échelon) **17 € HT**

La nouvelle tarification sera applicable au 1er octobre 2009.

***DECIDE** de rajouter le tarif suivant :

Forfait alimentation en eau potable : 9,48 € H.T. par famille/attelage, T.V.A. à 5,5%, soit un forfait de 10 € T.T.C.

I. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS AU 01/10/2009 – BUDGET DES AFFAIRES GENERALES 2009

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Vu la délibération N° 2009-43 établissant le tableau prévisionnel des emplois pour le budget général au titre de l'année 2009,

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité :

*DECIDE de modifier le tableau indicatif des emplois du Budget général 2009 à compter du 1er octobre 2009 aux motifs ci-après :

Pour répondre aux besoins de nettoyage des nouveaux locaux :

Grade existant et taux d'emploi	Nouvelle situation	Date effet	Budget	Service
Adjoint technique 2 ^{ème} classe à temps non complet 28h/35h	Adjoint technique 2 ^{ème} classe à temps complet 35h/35h	01/10/2009	Budget Général	Entretien des locaux

Les crédits nécessaires au financement de ce poste sont prévus aux budgets 2009, chapitre 012.

J. GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE – ACQUISITION DE TERRAINS SITUES BOIS ENCLOS A JUVIGNY ET NECESSAIRES A L'AMENAGEMENT DU SITE ALTEA

La ZAC des Bois Enclos a été créée le 4 octobre 2005 par la Communauté de Communes des Voirons (CCV) en vue d'aménager une zone d'activité industrielle d'excellence nommée TECHNOSITE ALTEA d'une surface totale de 19 ha 58 a 97 ca. L'arrêté préfectoral du 5 décembre 2007 a porté création de la communauté d'agglomération ANNEMASSE LES VOIRONS AGGLOMERATION dite ANNEMASSE AGGLO par fusion de la CCV et de la CARA (Communauté d'Agglomération de la Région Annemassienne). ANNEMASSE AGGLO s'est substituée, concomitamment et par conséquence, au SMABE

Une convention du 13 décembre 2005 a été signée avec la SEDHS pour l'aménagement du Technosite ATEA.

Le chemin rural des Bois Enclos a dû être déplacé pour permettre l'exploitation forestière sans pénétrer dans le Technosite. A l'arrière du site, le nouveau chemin débouche sur une partie plus étroite. Afin de la mettre au gabarit des engins forestiers, il convient d'acheter les parcelles N° 320, 321, 322, 324, section B, lieudit « Chantemerle » pour des surfaces respectives 48, 47, 54 et 142 m².

Il est proposé d'acheter à 13€/m², ces petites parcelles, indispensables à l'aménagement, bien que située hors ZAC. Elles appartiennent à M. Roger GUIGONNAT, Lucienne CLOUYE-PHIPPAZ et Mme TOGNI qui acceptent ces propositions pour un montant respectif de 1 235 €, 702 € et 1 876 €.

Ces parcelles seront échangées ensuite avec la commune de JUVIGNY.

Il est nécessaire, par ailleurs, de mettre en cohérence le prix d'achat de la parcelle n° 325, de même nature, acquise de la hoirie GONIN, par délibération n° 2008-253 du 24 septembre 2008, avec le prix des présentes acquisitions.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité :

*ACCEPTE les acquisitions de terrain auprès des propriétaires susvisés pour une surface totale de 291 m² et une dépense totale de 3 813 euros ;

*ACCEPTE de modifier la délibération n° 2008-253 pour le seul montant d'acquisition de la parcelle n° 325 en le portant à 1 976 € au lieu de 1 216 € ;

*AUTORISE le Président à signer les actes correspondants ;

*DIT que la dépense en résultant sera imputée sur le crédit ouvert à cet effet au budget primitif 2009 des Zones d'Aménagement, Destination TSA, Gestionnaire PATADM, article 2111.

**K. GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE – VENTE AUX EPOUX HENRI D'UN
DELAISSE DU DEVERSOIR D'ORAGE SITUE LIEU-DIT CHEZ MICHAUD A GAILLARD**

Le 4 janvier 2000, le SIVMAA a acheté à M. Morand, 2 parcelles sur la commune de GAILLARD, au lieudit « Chez Michaud », pour réhabiliter et entretenir régulièrement un déversoir d'orage. Les travaux relatifs à l'ouvrage d'assainissement proprement dit et à ses accès étant aujourd'hui réalisés, un bornage a été entrepris pour délimiter la surface minimum à conserver et la clore. Cette opération a donné naissance à deux délaissés de part et d'autre du portail d'accès. L'un de ces délaissés est contigu à la propriété de Mme Véronique HENRI née SIMONIS et son époux M. Thierry HENRI qui ont accepté de l'acheter au prix fixé par FRANCE DOMAINE, soit 50 € le m². Les époux HENRI en ont d'ores et déjà pris possession en ajoutant cette surface à leur jardin potager.

Il s'agit de la parcelle n° 5292, en section A d'une surface totale de 94 m². Le prix de cette vente s'élève à 4 700 €.

Détermination de la valeur nette comptable du bien :

Le bien répertorié à l'inventaire sous le n° 00036 a été acquis en 2000 pour un montant total de 20 164.79 €, frais d'acte compris, représentant une superficie de 672m². Le règlement a été effectué par mandat n° 40 bordereau n° 6 pour le terrain pour un montant de 19 464.69 €, les frais ayant été réglés par mandat n° 810 bordereau 60 pour un montant de 700.10 €.

La valeur comptable du bien cédé est calculée au prorata de la surface vendue soit : $20\,164.79 / 672 \times 94 = 2\,820.67$ €

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité :

*ACCEPTE la vente d'un délaissé de 94 m², tel que décrit ci-dessus, aux époux HENRI au prix de 4 700 € ;

*AUTORISE le Président à signer les actes notariés ;

*DIT que la recette en résultant sera inscrite sur le budget Assainissement 2009, article 775, destination R.U., gestionnaire PATADM,

*CONSTATE la sortie de l'actif du bien cédé par les écritures budgétaires suivantes :

Débit du compte 675 pour un montant de 2 820.67 € ;

Crédit du compte 2111 pour un montant de 2 820.67 €.

**L. GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE – ACQUISITION DE L'ASSIETTE
FONCIERE DE LA STATION DE RELEVAGE DES RAINETTES APPARTENANT A LA
COMMUNE DE GAILLARD**

Annemasse Agglo gère une station de relevage des Eaux Usées, rue des Rainettes à GAILLARD.

Or, l'assiette foncière est devenue récemment propriété de la commune de GAILLARD en même temps que l'ensemble des voies de desserte des lotissements avoisinants.

La commune a informé ANNEMASSE AGGLO qu'elle avait décidé, par délibération du 29 juin 2009, de lui céder gratuitement cet espace puisqu'il supportait un ouvrage d'assainissement public en gestion communautaire.

Le document d'arpentage établi par M. COLLOUD, géomètre, a créé, par division de la parcelle n°A5268, une parcelle de 62 m², cadastrée sous le numéro A5321, lieudit « Les Escours Nord ».

La valeur vénale a été estimée nulle par France DOMAINE, le 23 février 2009 compte tenu de la nature du terrain (accotement) et de celle de la construction (ouvrage public d'assainissement).

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité :

*ACCEPTE de la commune de GAILLARD, la cession gratuite des 62 m² de la parcelle n° A 5321 pour la station de relevage des Rainettes ;

*AUTORISE le Président à signer tous les actes concernant cette acquisition ;
*DIT que la dépense relative aux frais sera imputée sur le crédit ouvert à cet effet au budget de l'Assainissement, article 2111, destination RU, gestionnaire PATADM.

Départ de Madame Françoise MAGDELAINE qui donne procuration à Monsieur Jean-François VUICHARD.

VII. POLE SOLIDARITES- EDUCATION ET CULTURE

A. POLITIQUE DE LA VILLE ET ACTION SOCIALE - ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2009

Le partenariat entre Annemasse Agglo et l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) fait l'objet de conventions pluriannuelles d'objectifs depuis le 27 novembre 2001.

Dans son volet « *Accès à l'emploi et développement économique* », le Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009 prévoit notamment de « *promouvoir le droit à l'initiative économique des catégories de population les plus défavorisées, porteuses de projets de création d'entreprises, en donnant la possibilité aux personnes de bénéficier d'un crédit* ». La convention entre la 2C2A et l'ADIE a été actualisée en date du 12 juin 2007, pour la période 2007-2009. Elle précise les conditions et les modalités du soutien financier apporté chaque année par l'EPCI à l'association.

Par courrier en date du 12 juin 2009, l'ADIE de Haute-Savoie sollicite Annemasse Agglo pour l'attribution d'une subvention de 4 000 € au titre des permanences hebdomadaires d'accueil des porteurs de projet et des réunions mensuelles d'information sur la création d'entreprises, développées sur l'agglomération annemassienne.

Sur l'exercice 2008 :

270 personnes ont contacté l'antenne de l'ADIE Haute-Savoie ;

Parmi ces personnes, 78 étaient issues du bassin annemassien et ont été reçues par l'ADIE, dans les locaux de la MED lors des permanences hebdomadaires ;

35 entretiens ont donné lieu à une étude de financement ;

13 entreprises ont été financées au final sur le territoire de l'agglomération.

La Commission Action Sociale / Politique de la Ville du 07 juillet 2009 a donné un avis favorable au versement d'une subvention de 4 000 € à l'ADIE 74.

Madame Nathalie MAGNIN avait fait remarquer en commission qu'elle trouvait les taux des prêts proposés par l'association relativement élevés.

Madame DANIELIAN répond que certains prêts sont à taux zéro en fonction des types de projets. Il ne semble pas que le taux d'intérêt soit un frein pour les entreprises qui font appel aux services de l'association.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité :

*APPROUVE le versement d'une subvention de 4 000 € à l'association ADIE, au titre de l'exercice 2009.

*DIT que la dépense en résultant sera imputée sur le crédit ouvert à cet effet au budget primitif 2009 des Affaires Générales, OSO53, gestionnaire CTRAV, article 6574.

B. POLITIQUE DE LA VILLE ET ACTION SOCIALE - ASSOCIATION NATIONALE DE PREVENTION EN ALCOOLOGIE ET ADDICTOLOGIE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2009

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009 énonce dans son volet « *Santé* », la nécessité « *[de] soutenir et [de] développer les actions de lutte contre les addictions* ». Il précise qu'en ce qui concerne la dépendance au tabac et à l'alcool, « *il s'agit de soutenir des actions de prévention des risques, d'accueil et de suivi médico-social du public. Plus globalement, il s'agit de soutenir et de développer des actions d'information* ».

et de prévention sur les addictions tout en veillant à la cohérence et à la complémentarité des démarches menées sur le territoire »

Dans ce cadre, une convention pluriannuelle d'objectif a été actualisée et signée le 16 octobre 2007 entre la 2C2A et l'ANPAA 74, pour la période 2007-2009. Cette convention précise les conditions et les modalités du soutien financier apporté chaque année par l'EPCI à l'association.

Ce partenariat se décline en trois interventions au bénéfice des habitants de l'agglomération annemassienne et du bassin de vie :

Les actions de prévention des risques et des conséquences de l'alcoolisation et du tabagisme ;

L'accueil du public et suivi médico-social pour les problèmes liés à l'alcoolisation, à l'alcoolisme et au tabagisme ;

Les actions de formation.

Par courrier en date du 29 janvier 2009, Monsieur le Président Départemental de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA 74) sollicite Annemasse Agglo pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 13 260 € (identique aux subventions 2007 et 2008), au titre de l'année 2009.

La Commission Action Sociale / Politique de la Ville du 07 juillet 2009 a donné un avis favorable au versement d'une subvention de ce montant à l'ANPAA 74.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité :

*APPROUVE le versement d'une subvention de 13 260 € à l'association ANPAA 74 au titre de l'exercice 2009.

*DIT que la dépense en résultant sera imputée sur le crédit ouvert à cet effet au budget primitif 2009 des Affaires Générales, OSO53, gestionnaire CTRAV, article 6574.

C. POLITIQUE DE LA VILLE ET ACTION SOCIALE - DISPOSITIF D'HEBERGEMENT D'URGENCE DES JEUNES – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2009

Le Dispositif d'Hébergement d'Urgence des Jeunes (DHUJ) a été mis en place en 2006 dans le cadre des réflexions du groupe « Errance, Hébergement et Accueil d'Urgence » porté par Annemasse Agglo.

Ce dispositif, qui réunit l'ensemble des partenaires associatifs concernés par l'hébergement des jeunes, repose sur la mobilisation de six logements bénéficiant de *l'allocation au logement temporaire (ALT)*, répartis dans les résidences sociales de l'agglomération annemassienne (Le Château Rouge, Le Salève, Le Parc, Les Chanterelles).

Trois types de partenaires, intervenant à différentes étapes du parcours du jeune, sont au centre du projet :

▣ Les organismes utilisateurs (APRETO, PASSAGE, Mission Locale et Protection Judiciaire de la Jeunesse) susceptibles d'orienter les publics jeunes vers le dispositif ;

▣ L'organisme gestionnaire (Mission Locale) qui assure la gestion administrative et coordonne le dispositif ;

▣ Les organismes logeurs (Le Château Rouge, Le Salève, Le Parc, Les Chanterelles) en charge de l'hébergement des publics jeunes.

En 2008, 81 jeunes ont été positionnés sur le dispositif et 50 jeunes ont été hébergés. Au moment de leur entrée dans le DHUJ :

- 73% d'entre eux étaient sans emploi,
- 23% avaient une activité professionnelle (Intérim, CDD...),
- 4% étaient en formation.

Le financement du dispositif est assuré par l'Etat (ALT) et, à parts égales, par le Conseil Général et Annemasse Agglo.

La Commission Action Sociale / Politique de la Ville du 07 juillet 2009 a donné un avis

favorable au versement à la Mission Locale d'une subvention de 12 392 € en qualité d'organisme gestionnaire du dispositif.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité, Mesdames Claire THIRY, Josette CLAUDE, Louiza LOUNIS, Messieurs Robert HUISSOUD, Jean-Luc SOULAT ayant quitté la séance,

*APPROUVE le versement d'une subvention de 12 392 € à la Mission Locale pour le fonctionnement du Dispositif d'Hébergement d'Urgence des Jeunes au titre de l'exercice 2009,

*DIT que la dépense en résultant sera imputée sur le crédit ouvert à cet effet au budget primitif 2009 des Affaires Générales, OSO53, Article 6574.

**D. POLITIQUE DE LA VILLE ET ACTION SOCIALE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A ESPACE FEMMES-GENEVIEVE D. AU TITRE DE L'EXERCICE 2009
– DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA JOURNEE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**

L'association Espace Femmes – Geneviève D. est une association qui intervient depuis 1998 sur le département de la Haute-Savoie. Elle a pour objet la lutte contre les violences faites aux femmes et la promotion de relations égalitaires entre les hommes et les femmes.

C'est dans ce cadre que l'association développe sur l'agglomération annemassienne des actions de prévention, d'information, d'accompagnement et d'accueil en direction des femmes victimes de violence. Le partenariat entre Annemasse Agglo et l'association Espace Femmes Geneviève-D. fait l'objet d'une convention pluriannuelle d'objectifs sur la période 2007-2009.

En 2008, 139 femmes ont été reçues à la permanence de Gaillard, soit 37 % du public accueilli par l'association. Depuis 2006, le nombre de personnes accompagnées dans le secteur du genevois a augmenté de 23 %.

Par courrier en date du 12 mai 2009, la Directrice de l'association Espace Femmes – Geneviève D. sollicite Annemasse Agglo pour l'attribution d'une subvention globale de 15 500 €, au titre de l'exercice 2009.

Par ailleurs, dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre les violences faites aux femmes, l'association souhaite mettre l'accent sur la prévention des comportements sexistes auprès des jeunes.

Espace Femmes-Geneviève D. propose donc d'organiser les 27 et 28 novembre 2009 un événement culturel et festif visant à sensibiliser les jeunes et le grand public aux questions des discriminations et des violences sexistes. L'association fête par ailleurs ses 10 ans d'existence cette année et souhaite associer ses partenaires et les élus qui ont soutenu ses actions à cette célébration.

Plusieurs actions sont prévues en journée et en soirée. L'objectif est d'intervenir dans l'espace public pour susciter des échanges sur les rapports filles/garçons et délivrer des messages de prévention. A cet effet, l'association sollicite également Annemasse Agglo pour l'attribution d'une subvention de 2 000 € pour mettre en oeuvre ce projet.

La Commission Action Sociale/Politique de la Ville, lors de sa séance du 19 mai 2009, a donné un avis favorable à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 15 500 € et d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € au titre des manifestations organisées par l'association dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Monsieur BORREL invite l'ensemble de élus à apporter leur soutien à l'association en participant à cette manifestation les 27 et 28 novembre 2009. La permanence de l'association accueille de plus en plus de femmes victimes de violence. Cela s'explique peut-être pour partie par le fait qu'elles osent maintenant plus facilement en parler mais il reste encore beaucoup trop de situations précaires.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité :

*APPROUVE le versement à l'association Espace Femmes-Geneviève D. :

D'une subvention de fonctionnement de 15 500 € au titre de l'exercice 2009,

D'une subvention exceptionnelle de 2 000 € dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre les violences faites aux femmes.

* DIT que la dépense en résultant sera imputée sur le crédit ouvert à cet effet au budget primitif 2009 des Affaires Générales, OSO 53, gestionnaire CTRAV, article 6574.

E. POLITIQUE DE LA VILLE ET ACTION SOCIALE - MESURE D'EVICION DES CONJOINTS VIOLENTS – ACTUALISATION DE LA CONVENTION RELATIVE AU FONCTIONNEMENT ET AU FINANCEMENT DES MESURES D'EVICION DES CONJOINTS VIOLENTS

A la demande de Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Thonon, le CISPD du Bassin de Thonon et le CISPD de l'Agglomération Annemassienne ont validé en février 2006, dans leur programme d'action respectif, l'élaboration et la mise en place, à titre expérimental, d'un dispositif d'éviction du domicile conjugal des conjoints violents (MECV).

L'objectif fondamental consiste, dans le cadre d'une procédure de prévention d'ordre pénal, à lutter contre la récidive en matière de violences conjugales.

La mesure consiste à imposer aux auteurs de violences conjugales de rentrer, pour une durée limitée, dans un dispositif d'éloignement de la cellule familiale et d'accompagnement social, visant à marquer une prise de conscience de la problématique et un engagement dans un processus de résolution.

Dans le cadre de ce dispositif :

- La victime peut bénéficier d'un accompagnement par une structure spécialisée : temps d'écoute, accompagnement psycho-social et le cas échéant administratif.
- L'auteur des faits peut bénéficier, si besoin, d'un hébergement temporaire et doit se soumettre obligatoirement à un accompagnement spécifique, afin de faire le point sur sa situation et d'envisager un travail sur les violences exercées et les difficultés rencontrées.

Le dispositif MECV ne peut être proposé qu'une seule fois et ne met en aucune manière en cause l'instruction du dossier devant la Justice, dans le sens où l'auteur des faits comparaitra de toute façon devant le Tribunal.

La coordination de ce dispositif, mis en place à l'initiative du Procureur de la République, est reprise dans une convention relative au fonctionnement et au financement des mesures d'éviction des conjoints violents. Cette convention sert de lien entre les différents partenaires institutionnels et associatifs à savoir :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
- Monsieur le Président du Conseil Général de la Haute-Savoie,
- Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Thonon-les-Bains,
- Monsieur le Maire de Thonon-les-Bains et Président du CISPD,
- Madame la Présidente du CISPD de l'Agglomération Annemassienne,
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de Haute-Savoie,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale de Haute-Savoie,
- Monsieur le Président de L'ASSIJES,
- Monsieur le Directeur Départemental d'ADOMA,
- Madame la Présidente de l'association ESPACE FEMMES – GENEVIEVE D.

La Commission Action Sociale / Politique de la Ville du 07 juillet 2009 a donné un avis favorable au projet de renouvellement de convention présentée.

Madame AMOUDRUZ demande si cette convention engage financièrement et le cas échéant à quelle hauteur l'agglomération.

Madame DANIELIAN répond qu'il s'agit ici d'actualiser la convention initiale. Quant à la seconde convention qui est soumise pour approbation au Conseil, elle ne concerne que la mise à disposition d'un intervenant. Il n'est donc pas demandé ce soir d'engagement financier supplémentaire à ceux déjà pris.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité :

*APPROUVE les termes de la convention relative au fonctionnement et au financement des mesures d'éviction des conjoints violents,

*AUTORISE Madame MAGNIN, en qualité de Présidente du CISPD de l'Agglomération Annemassienne, à signer la convention se rapportant au dispositif MECV.

F. POLITIQUE DE LA VILLE ET ACTION SOCIALE - MESURE D'EVICION DES CONJOINTS VIOLENTS – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PAR L'ASSIJES DE L'INTERVENANTSPECIALISE EN CHARGE DU SUIVI DES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES

Dans le cadre du dispositif « Mesure d'éviction des conjoints violents » (Cf. délibération précédente), il a été convenu qu'un intervenant spécialisé serait missionné par l'association ASSIJES, pour assurer le suivi et l'accompagnement socio-éducatif des auteurs de violences conjugales.

Afin de préciser les termes de la mobilisation de cet intervenant, un projet de convention a été rédigé pour être proposé à la signature des partenaires suivants :

- Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance d'Annemasse-Les Voirons Agglomération,
- Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du bassin de Thonon-les-Bains,
- L'association ASSIJES.

La Commission Action Sociale / Politique de la Ville du 07 juillet 2009 a donné un avis favorable au projet de convention présenté.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité :

*APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition par l'ASSIJES de l'intervenant spécialisé en charge du suivi des auteurs de violences conjugales, dans le cadre du dispositif MECV,

*AUTORISE Madame MAGNIN, en qualité de Présidente du CISPD de l'Agglomération Annemassienne, à signer la convention à intervenir dans le cadre du dispositif MECV.

G. POLITIQUE DE LA VILLE ET ACTION SOCIALE - RALLYE SANTE 2009 – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION ANPAA 74

Le sixième Rallye Santé du Genevois Haut-Savoyard a eu lieu le mercredi 1er avril 2009. Tout au long de la journée, des groupes de jeunes scolaires, en formation ou en insertion, ont parcouru l'agglomération pour découvrir différentes structures.

L'objectif de cette manifestation est de transmettre des informations aux jeunes sur les différents services susceptibles de les accueillir et de les accompagner dans leurs problèmes sanitaires et sociaux. Elle vise également à les sensibiliser sur les problématiques de santé qu'ils peuvent rencontrer dans leur vie quotidienne.

Cette manifestation est organisée par un collectif de partenaires locaux (APRETO, CAF, Conseil Général, CHIAB, Mission Locale...), dont l'animation est confiée à l'ANPAA 74.

En sa qualité d'autorité organisatrice des transports, Annemasse Agglo a été sollicitée pour une participation financière à la manifestation. Lors de cette journée, 230 PASS TAC à 2,20 € ont été utilisés, ce qui correspond à une dépense de 506 €.

La Commission Action Sociale / Politique de la Ville du 07 juillet 2009 a donné un avis

favorable au versement d'une subvention de 506 € à l'ANPAA 74 dans le cadre du Rallye Santé.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité :

*APPROUVE le versement d'une subvention de 506 € à l'association ANPAA 74 dans le cadre du Rallye-Santé, au titre de l'exercice 2009.

*DIT que la dépense en résultant sera imputée sur le crédit ouvert à cet effet au budget primitif 2009 des Affaires Générales, OSO53, gestionnaire CTRAV, article 6574.

H. POLITIQUE DE LA VILLE ET ACTION SOCIALE - ASSOCIATION VIA 74 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2009

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009 énonce dans son volet « *Citoyenneté* », la nécessité de « *développer la justice de proximité* ». Il s'agit notamment de « *donner aux citoyens la possibilité de bénéficier d'informations juridiques à travers l'accueil de la Maison de la Justice et du Droit et les permanences d'accès au droit, mais aussi apporter des compétences professionnelles d'aide aux victimes pour les personnes ayant subi une infraction pénale.* »

VIA 74 est une association départementale dont l'objet est d'apporter une aide aux personnes victimes d'une infraction, en leur proposant une écoute, une information juridique, une aide administrative et, le cas échéant, un soutien psychologique. Le partenariat entre l'Association Départementale d'Aide aux Victimes et de Médiation Pénale (VIA 74) et Annemasse Agglo fait l'objet d'une *convention pluriannuelle d'objectifs*, actualisée le 09 novembre 2007 dans le cadre du CUCS 2007-2009.

A travers ce document, l'association s'engage à organiser son intervention autour des quatre axes suivants :

- Accueillir et informer gratuitement les victimes d'infractions sur leurs droits et leurs devoirs,

- Expliquer les démarches à entreprendre auprès des services administratifs et les orienter, si nécessaire, vers des professionnels, des structures spécialisées,

- Accompagner les victimes dans leurs démarches,

- Assurer le cas échéant un soutien psychologique.

Par courrier en date du 07 juin 2009, le Directeur de l'association VIA 74 sollicite Annemasse Agglo pour l'attribution d'une subvention de 13 000 € au titre de l'exercice 2009.

La Commission Action Sociale / Politique de la Ville, lors de sa séance du 07 juillet 2009, a donné un avis favorable au versement d'une subvention de 13 000 € à l'association VIA 74.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité :

*APPROUVE le versement d'une subvention de 13 000 € à l'association VIA 74 au titre de l'exercice 2009.

*DIT que la dépense en résultant sera imputée sur le crédit ouvert à cet effet au budget primitif 2009 des Affaires Générales, OSO53, gestionnaire CTRAV, article 6574.

I. POLITIQUE DE LA VILLE ET ACTION SOCIALE – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION ESCALE ACCUEIL AU TITRE DE L'EXERCICE 2009

L'association « Escale Accueil » assure depuis de nombreuses années l'accueil et l'accompagnement de toute personne en situation d'errance, sans résidence stable, sur l'agglomération annemassienne. Cette activité nécessite l'intervention, aux côtés des bénévoles, de professionnels permanents salariés chargés d'entrer en contact avec des publics particulièrement démunis et fragilisés et de les accompagner dans leurs parcours d'insertion ou de réinsertion sociale et professionnelle.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009 énonce, au titre des objectifs

prioritaires de la thématique « *Habitat et cadre de vie* », la nécessité de « *développer des réponses adaptées aux besoins en terme d'accueil d'urgence, d'hébergement d'urgence et temporaire* ».

Dans ce cadre, une convention pluripartite a été signée en date du 11 décembre 2007 entre l'Etat, le Conseil Général, l'EPCI, la commune d'Annemasse et l'association Escale Accueil. Cette convention précise les axes de travail de l'association et prévoit que l'Etat (DDASS), le Conseil Général et Annemasse Agglo apportent les ressources nécessaires au fonctionnement de l'accueil de jour.

Par courrier en date du 22 juillet 2009, le trésorier de l'association Escale Accueil sollicite Annemasse Agglo pour l'attribution d'une subvention de 29 738 € au titre de l'exercice 2009.

La Commission Action Sociale / Politique de la Ville du 15 septembre 2009 a donné un avis favorable au versement de cette subvention.

Monsieur DUPESSEY rappelle que cette association accueille des personnes en situation d'errance toute l'année. Il salue le travail très important des bénévoles mais l'augmentation constante de la fréquentation doit interpeller les élus sur l'accueil de ce type de public.

Monsieur BORREL rappelle que l'association accueillait en moyenne 10 personnes par jour. On est passé aujourd'hui à une moyenne de 69 par jour. Annemasse Agglo apporte déjà son aide à l'association en matière de gestion des ressources humaines afin de la soulager. Le service de Monsieur DENJEAN travaille également sur un projet de prise en compte de toutes les nouvelles situations de pauvreté et d'errance afin de trouver des réponses adéquates pour chacune d'elles.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité, Monsieur Alain BOSSON ayant quitté la séance :

*APPROUVE le versement de la subvention d'un montant de 29 738 € à l'association Escale Accueil, pour les actions de l'Accueil de Jour au titre de l'exercice 2009.

*DIT que la dépense en résultant sera imputée sur le crédit ouvert à cet effet au budget primitif 2009 des Affaires Générales, OSO53, gestionnaire CTRAV, article 6574.

VIII. POLE PROSPECTIVE TERRITORIALE

A. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CONVENTION D'OBJECTIFS A INTERVENIR AVEC LE CENTRE DE RESSOURCES TECHNOLOGIQUE ET HUMAINES

En application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration, le versement des subventions aux Associations dont le montant est supérieur à 23 000 € ne peut intervenir qu'après conclusion d'une convention d'objectifs entre l'organisme public qui attribue la subvention et l'Association.

Une convention d'objectifs pluriannuelle de 3 années avait été signée entre la 2C2A et le CRTH pour les années 2006 à 2008.

Afin d'assurer la continuité des actions engagées, il convient de renouveler cette convention en l'adaptant au contexte de l'Agglomération et en actualisant les missions. Celles-ci s'articulent autour de 5 axes :

- Favoriser et accompagner la mise en place de formations professionnelles et supérieures,
- Impulser et organiser des actions de développement des relations Ecoles / Entreprises (échanges, rencontres, forums métiers, intervention de professionnels etc...),
- Faciliter et soutenir la mise en place d'actions de recrutement et d'accès à l'emploi en liens avec les acteurs du service public de l'emploi (Région Rhône-Alpes, Pôle Emploi, Mission Locale, Cité des Métiers et le réseau transfrontalier, etc...),

- Assister, conseiller et aider à la décision Annemasse Agglo en matière de politique emploi / formation,

- Favoriser et participer au développement de projets transfrontaliers en matière d'emploi / formation.

Le nouveau projet de convention définit les modalités de suivi de son activité. Les programmes prévisionnels d'activités détermineront les indicateurs de moyens et les objectifs de résultats.

Les aides financières seront attribuées chaque année au vu du bilan des actions engagées et du programme prévisionnel d'actions.

Le bilan d'activités 2008 ainsi que ces objectifs ont été exposés lors de la Commission Economie-Emploi-Formation du 28 avril 2009, laquelle a émis un avis favorable au renouvellement du partenariat avec le C.R.T.H.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité, Monsieur Christian DUPESSEY ayant quitté la séance :

*APPROUVE la convention pluriannuelle d'objectifs avec le CRTH pour les années 2009 à 2011,

*AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention.

B. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – VERSEMENT DU SOLDE DE LA SUBVENTION 2008 ET D'UN PREMIER ACOMPTÉ DE LA SUBVENTION 2009 AU CENTRE DE RESSOURCES TECHNOLOGIQUE ET HUMAINES

Le Centre de Ressources Technologiques et Humaines (CRTH) est une association loi 1901, créée en 1992, pour favoriser le rapprochement écoles/entreprises dont notamment le développement d'outils d'aide à la recherche d'emploi et de stages au profit des lycéens et étudiants, ainsi que le développement de formations professionnelles en alternance.

Le 28 avril 2009, les élus d'Annemasse Agglo concernés par les domaines de l'économie, de l'emploi et de la formation ont reçu communication du bilan d'activités 2008 et des perspectives 2009 du CRTH et ont émis un avis favorable.

En appui aux entreprises de notre territoire, le CRTH décline son action suivant les axes suivants :

- Favoriser et accompagner la mise en place de formations professionnelles et supérieures,

- Impulser et organiser des actions de développement des relations Ecoles / Entreprises (échanges, rencontres, forums métiers, intervention de professionnels etc...),

- Faciliter et soutenir la mise en place d'actions de recrutement et d'accès à l'emploi en liens avec les acteurs du service public de l'emploi (Région Rhône-Alpes, Pôle Emploi, Mission Locale, Cité des Métiers et le réseau transfrontalier, etc...),

- Assister, conseiller et aider à la décision Annemasse-Agglo en matière de politique emploi / formation,

- Favoriser et participer au développement de projets transfrontaliers en matière d'emploi / formation.

Dans le cadre de la convention d'objectifs en cours pour la période 2006 - 2008, Annemasse Agglo a accordé une subvention de 60 000 € au titre de l'année 2008.

Par courrier reçu le 13 juillet 2009, Monsieur le Président de CRTH sollicite une participation d'un montant de 60 000 € au titre de l'exercice 2009 compte tenu du niveau des interventions faites en 2008 soit 137 jours d'interventions (115 jours en 2007) et des projets prévus en 2009 (120 jours au programme prévisionnel d'activités).

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité, Monsieur Christian DUPESSEY ayant quitté la séance :

*APPROUVE le versement du solde de la subvention 2008 s'élevant à 30 000 € (60 000 €

- 30 000 € d'acompte) et d'autre part le 1er acompte de la subvention 2009 s'élevant à 30 000 € (50 % de 60 000 €), soit un total de 60 000 €.

*DIT que la dépense en résultant sera imputée sur le crédit ouvert à cet effet au budget des Affaires Générales, article 6574.

C. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT D'ANNEMASSE AGGLO AU COMITE NATURA 2000 DU SITE DES VOIRONS

Vu l'arrêté ministériel du 17 octobre 2008, portant la désignation du site Natura 2000 du Massif des Voirons au titre de la Directive « habitats »

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 414-1 à L. 414-6

Considérant le projet d'arrêté préfectoral fixant la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 des Voirons, qui sera chargé de l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) relatif à la gestion des habitats naturels

Au vu de ce qui précède,

Annemasse Agglo sera appelée à siéger au sein du comité de pilotage du site Natura 2000 des Voirons, afin de participer à l'élaboration du DOCOB relatif à la gestion des habitats naturels.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité :

*DESIGNE Monsieur Georges DELEVAL comme représentant titulaire et Monsieur Bernard BALSAT comme suppléant pour représenter Annemasse Agglo au sein de ce comité de pilotage.

D. HABITAT - CONVENTION DE MANDAT A INTERVENIR AVEC LA REGION RHONE-ALPES POUR LE SOUTIEN A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS - ORDRE DE SERVICE 2009

Par délibération du 21 novembre 2008, le Conseil Communautaire d'Annemasse Agglo a approuvé les termes de la convention de partenariat avec le Conseil Régional en faveur du logement et autorisé le président à la signer.

Cette convention a pour objet :

De définir un cadre commun pour la mise en place d'aides financières en faveur de la réalisation de logements locatifs aidés publics et privés ;

De fixer des objectifs quantitatifs cohérents sur la durée de la convention (2008-2011) ;

De déterminer les conditions et les modalités de calcul de ces aides ;

D'ouvrir la possibilité, par voie contractuelle, de mobiliser d'autres aides complémentaires (foncier, promotion de la qualité environnementale) et faisant partie des objectifs territorialisés de la Région.

Elle est ainsi déclinée par la convention annuelle de mandat qui détermine le nombre de logements à financer ainsi que les modalités de versement des subventions (instruction des dossiers, montant, publicité...).

Pour rappel, la convention de mandat 2008 concernait le soutien financier de la Région Rhône-Alpes à la production de 330 logements dans le cadre du PLH d'Annemasse Agglo pour un montant de 961 490 euros.

La convention de mandat 2009 concerne le soutien financier de la Région Rhône-Alpes à la production de 405 logements dans le cadre du PLH prorogé pour un montant de 1 285 504 euros

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité :

*APPROUVE les termes de la convention de mandat 2009 à passer avec le Conseil Régional Rhône-Alpes.

*AUTORISE le Président à signer cette convention.

IX. SERVICES A LA POPULATION

A. ORDURES MENAGERES – FIXATION DES TARIFS DE MISE A DISPOSITION DE COMPOSTEURS DOMESTIQUES DE JARDIN

Le compostage domestique est aujourd'hui un moyen de valoriser chez soi les déchets fermentescibles comme les restes alimentaires, épluchures, fleurs, feuilles... afin de réaliser du compost pour le jardinage. Cette pratique permet de traiter les ordures ménagères et les déchets verts d'une manière plus respectueuse de l'environnement en limitant le transport et en réduisant les tonnages de déchets collectés et incinérés. Pour accompagner les habitants du territoire dans cette démarche, il leur sera proposé la mise à disposition de composteurs domestiques de jardin moyennant une participation financière de :

- 20 € TTC pour le 1er modèle d'une capacité de 360 litres ;
 - 25 € TTC pour le 2ème modèle d'une capacité de 500 litres.
- (T.V.A. à 19.6%)

Une convention devra être signée par l'utilisateur en 2 exemplaires afin qu'il prenne connaissance des modalités de cette mise à disposition.

Madame AMOUDRUZ souligne que ce type de composteur en plastique 100% recyclé est réservé plus particulièrement aux maisons individuelles. Elle espère que cette démarche de mise à disposition rencontrera un vif succès auprès des habitants de l'agglomération.

Monsieur BOGET remarque qu'il avait été précisé que le prix de vente de ces composteurs ne devait pas représenter une concurrence déloyale vis à vis des fournisseurs de ce type de matériel (jardineries et magasins de bricolage entre autres). Or les montants de 20 et 25 € auxquels ils sont proposés sont très attractifs pour les ménages.

Madame TRANZEAT souligne qu'il ne s'agit pas d'un prix de vente mais d'une mise à disposition. C'est la collectivité qui achète les composteurs puis elle les met à disposition des particuliers moyennant 20 ou 25 € selon le modèle.

Ce tarif doit être suffisamment attractif pour inciter les foyers à s'équiper mais suffisant pour éviter tout abus.

Monsieur RUFFET rappelle que le compostage à domicile permet d'éviter aux particuliers de porter leurs déchets verts en déchetterie où ils sont ensuite pris en charge par le SIEFAGE.

Monsieur SOULAT ajoute qu'en produisant moins de déchets, on diminue la facture du SIEFAGE.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- *APPROUVE les tarifs de mise à disposition des composteurs domestiques de jardin ;
- APPROUVE le projet de convention type à intervenir avec les usagers ;
- *AUTORISE le Président ou la Vice-Présidente déléguée à la Propreté et aux Déchets de signer ces conventions avec les usagers.

X. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur SIMON souhaite que soit inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire la question sur les Roms. Il a participé avec Madame MAGNIN, Messieurs Alain BOSSON et DENJEAN à un colloque organisé par la Région Rhône-Alpes sur ce thème. A cette occasion, un certain nombre d'éléments ont été fournis et il conviendrait de pouvoir en discuter.

Monsieur BORREL rappelle que l'on touche dans ce domaine à la réglementation nationale et internationale. La plus grande partie des Roms est de nationalité roumaine. Dans le cadre de l'application des accords de SCHENGEN, elle est donc libre de circuler sur l'ensemble du territoire européen soumis à ces accords.

D'autre part, la vérification des obligations notamment de ressources auxquels sont soumis les Roms incombe au représentant de l'Etat. C'est seulement si elles ne sont pas respectées que l'on peut recourir à l'expulsion. Or, on constate que, lorsque les élus sont confrontés à des problèmes dans leurs communes, ils doivent souvent y faire face seuls alors même que cela ne relève pas de leurs compétences.

Monsieur BORREL rappelle également que les pouvoirs de police sont bien du ressort du Maire. Il accepte le débat proposé par Monsieur SIMON mais il ne veut pas que cela soit interpréter comme un éventuel transfert du pouvoir de police des communes vers l'agglomération.

Monsieur Alain BOSSON explique qu'il ressort du colloque qu'il faut avoir une véritable volonté politique dans ce domaine, qui passe notamment par la mise en place d'un habitat adapté.

Monsieur MATHELIER constate que l'on passe beaucoup de temps sur des sujets qui ne relèvent pas de la compétence de l'agglomération avec parfois des dérapages, ce qui a été le cas en Bureau au sujet des Roms. Il n'est pas contre un débat mais il prévient que si un nouveau dérapage avait lieu, il quitterait la séance comme il l'a fait en Bureau.

Madame ANCHISI n'est pas sûre que la ROUMANIE fasse partie des accords de SCHENGEN. Elle doit relever de mesures transitoires.

Monsieur SIMON tient à rassurer le Maire d'AMBILLY sur ses intentions. Il s'agit pour lui de chercher avant tout des solutions humaines à une problématique réelle.

Monsieur BORREL souhaite que le débat soit serein.

Monsieur DURET note qu'un planning de réunions du Conseil Communautaire a été porté à la connaissance des élus. Or la séance prévue le 09 septembre a été annulée et les élus en ont été informés que la veille ou le jour même. Il conviendrait d'envoyer à l'avenir l'information plus tôt.

Monsieur BORREL en prend bonne note.

Monsieur MATHELIER rappelle qu'à lieu ce dimanche les Virades de l'Espoir au Clos Babuty à AMBILLY. Il invite les élus à se joindre à lui pour participer aux festivités à partir de 11h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Vu,

Le secrétaire de séance,
Madame Nadège ANCHISI

Le Président,
Monsieur Robert BORREL